

**GUIDE PRATIQUE  
POUR LES ENTREPRISES**

**Programme  
compétitivité  
régionale  
et emploi  
2007 - 2013**

**INNOVATION**

# “ L’Aquitaine avance, l’Europe s’engage...”

Grâce aux financements de la politique régionale européenne, l’Europe accompagne la région Aquitaine depuis plusieurs années. Ainsi, plus de 3 200 entreprises aquitaines ont bénéficié de fonds européens entre 2000 et 2006.

Pour la nouvelle période 2007-2013, l’Europe continue à soutenir nos entreprises. Avec 392 millions d’euros de subventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l’Aquitaine bénéficie de la troisième plus importante dotation des régions françaises. Cette enveloppe devrait permettre de générer 1 milliard d’euros d’investissements et contribuer à la création d’au moins 9 000 emplois sur 7 ans.

## Vous avez un projet ?

Beaucoup de chefs d’entreprises pensent que les fonds européens ne sont pas faits pour eux.

Cette brochure est conçue pour vous guider dans votre démarche, elle vous aidera à répondre aux 1<sup>ères</sup> questions que vous vous posez, à identifier les bons contacts et à connaître les procédures.

## Sommaire

Le FEDER en 2 mots ..... ■ P3

Quels types de projets peuvent être accompagnés ? ..... ■ P4

À qui m’adresser ? ..... ■ P6

Ce qu’il faut savoir... ..... ■ P8

Comment ça marche ? ..... ■ P10

## LE FEDER EN 2 MOTS

### ■ L’Europe s’engage en Aquitaine

- Au travers de programmes européens, notamment un programme régional dédié à la compétitivité et à l’emploi ;
- Avec un outil financier : le FEDER, Fonds Européen de Développement Régional, doté de près de 400 millions d’euros.

### ■ Sur quelle période ?

**De 2007 à 2013.**

### ■ Quelle est la stratégie du programme ?

2 priorités affirmées :

**innovation** et **développement durable**.

3 thématiques privilégiées :

- 1 recherche et innovation
- 2 outils numériques et leurs usages
- 3 énergie et environnement

1 but :

croissance et emploi pour une région compétitive !



# QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS ?

L'aide européenne accompagne vos efforts d'investissement dans l'innovation et le développement durable, en créant un fort effet de levier financier pour votre projet et en lui conférant une dimension européenne. Les entreprises, notamment les PME/PMI, sont les cibles prioritaires visées par ce programme.

Obtenir une aide européenne vous permet de :

- Réaliser plus rapidement un projet ambitieux,
- Limiter votre prise de risque,
- Développer de nouveaux partenariats (laboratoires, autres PME, donneurs d'ordres, financeurs...),
- Profiter des compétences de réseaux d'experts (financiers, techniques...).

Tous les secteurs d'activités peuvent être accompagnés, et plus particulièrement dans les domaines suivants :

## ■ Recherche et innovation

- Création et accueil d'entreprises innovantes,
- Mise au point de nouveaux produits, conception de prototypes et nouveaux process industriels,
- Projets collaboratifs de recherche associant laboratoires, donneurs d'ordres et PME,
- ...

## ■ Technologies numériques

- Intégration de nouvelles technologies numériques sur l'ensemble de la chaîne des opérations de l'entreprise (approvisionnement, production, gestion, ...),
- Développement de systèmes d'information pour favoriser les échanges de données entre les entreprises (plateformes collaboratives, ...),
- Développement d'outils numériques innovants et structurants, notamment en logiciel libre par les entreprises de la filière TIC Aquitaine,
- ...

## ■ Énergie et développement durable

- Prévention et maîtrise des risques industriels (audits, études, mise en place de systèmes de management intégré, de matériels de prévention...),
- Démarches de management environnemental, d'éco-conception de produits technologiques innovants, en particulier dans des projets pilotes en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable,
- ...

De manière transversale, pour ces 3 domaines,

- le recours à un prestataire externe (études, conseil, expertise, ...)
  - le recrutement de cadres spécialisés (R&D, développement à l'international des entreprises, ...)
- peuvent être accompagnés.

De plus, nombre d'actions collectives bénéficiant au tissu économique régional sont largement soutenues en Aquitaine, comme :

- la participation groupée à des salons internationaux,
- les rencontres d'affaires entre donneurs d'ordres et sous-traitants,
- les mutualisations de bâtiments au bénéfice d'une filière innovante,
- la promotion des démarches d'innovation dans les PME,
- l'accompagnement des entreprises à la conception de produits, au design, ...
- ...



# À QUI M'ADRESSER ?



Pour être accompagné dans l'élaboration de votre projet, vous pouvez vous tourner vers votre interlocuteur habituel (agence de développement économique, OSEO/ANVAR, chambre de commerce, chambre de métiers, technopôle ou pépinière, collectivité locale...), qui peut vous aider à le préciser et à le formaliser.

Sachez également qu'au-delà de leurs missions générales, plusieurs organismes relais existent et sont aptes à vous conseiller et à vous accompagner pour concevoir votre projet.

	RECHERCHE ET INNOVATION	OUTILS NUMÉRIQUES	DÉVELOPPEMENT DURABLE
APPUI ET CONSEIL	<b>Enterprise Europe Network</b>		
	Enterprise Europe Network est le réseau d'appui aux entreprises et à l'innovation mis en place par la Commission Européenne. Le relais Enterprise Europe d'Aquitaine a pour mission d'accompagner les porteurs de projets afin de les orienter vers les financements européens adaptés. ■ Tél. : 05 56 11 28 14 - Fax : 05 56 11 28 11 - info@aquitaineinternational.com		
	<b>INNOVALIS Aquitaine</b>	<b>AEC</b>	<b>ADEME</b>
	Formalisation et développement de projets innovants, individuels ou collectifs, régionaux, nationaux et européens, dans les domaines suivants : bio-industries, technologies médicales, bois et habitat, chimie et matériaux, environnement et énergie, TIC et services aux entreprises, transports et industries mécaniques...  Agence Régionale de l'Innovation ■ Tél. : 05 56 15 12 02 - contact@innovalis-aquitaine.org	Accompagnement de l'idée au projet, pour l'émergence, la formalisation et le développement de projets individuels (à finalité collective) ou collectifs, dans le domaine des services numériques, à destination des entreprises et des citoyens.  Aquitaine Europe Communication ■ Tél. : 05 57 57 01 01 - info@aecom.org	Expertises et conseils dans 5 domaines : la gestion des déchets, la préservation des sols, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, la qualité de l'air, et la lutte contre le bruit.  Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ■ Tél. : 05 56 33 80 00 - aquitaine@ademe.fr

Une fois votre projet concrètement défini, les services suivants sont en charge de la gestion de votre dossier de demande d'aide et vous accompagnent dans son suivi. Ils sont vos interlocuteurs privilégiés et restent à votre écoute tout au long de votre projet.

	Conseil Régional	Préfecture de Région	La Préfecture de votre Département
GESTION ET INSTRUCTION	Pôle développement économique et emploi ■ Tél. : 05 56 56 19 67 feder.axe1@aquitaine.fr	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales ■ Tél. : 05 56 90 65 50 action.numerique@aquitaine.pref.gouv.fr	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 24 : Tél. : 05 53 02 26 55 - courrier@dordogne.pref.gouv.fr</li> <li>■ 33 : Tél. : 05 56 90 63 66 - europe33@gironde.pref.gouv.fr</li> <li>■ 40 : Tél. : 05 58 06 58 06 - europe@landes.pref.gouv.fr</li> <li>■ 47 : Tél. : 05 53 77 60 94 - europe@lot-et-garonne.pref.gouv.fr</li> <li>■ 64 : Tél. : 05 59 98 24 80 - europe@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr</li> </ul>

# CE QU'IL FAUT SAVOIR...

**L'aide européenne doit apporter une valeur ajoutée à votre projet : elle ne peut en aucun cas se substituer à d'autres financements.**

Les bases de l'attribution de l'aide européenne sont :

## ■ Le cofinancement

Il est généralement obligatoire que vous obteniez pour votre projet des cofinancements publics de l'Etat (ou d'établissements publics), ou de collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, Communautés de communes..).

## ■ Le remboursement

Vous devez être en mesure de préfinancer votre projet et donc de disposer de la trésorerie suffisante. La convention prévoit des versements réguliers de l'aide européenne, sur la base de justificatifs de dépenses réelles et certifiées. À titre exceptionnel, une avance de fonds peut être accordée.

Dans un souci de bonne gestion, l'octroi d'une aide européenne s'accompagne pour le bénéficiaire de l'obligation de respecter certaines dispositions réglementaires communautaires et/ou nationales.

## ■ La comptabilité séparée

Vous devez être en mesure de tenir une comptabilité clairement identifiée des dépenses directement liées au projet.

## ■ La publicité

Bénéficier d'une subvention européenne vous engage à informer le grand public, ou le public concerné par l'opération, de l'existence d'une contribution européenne à votre projet.

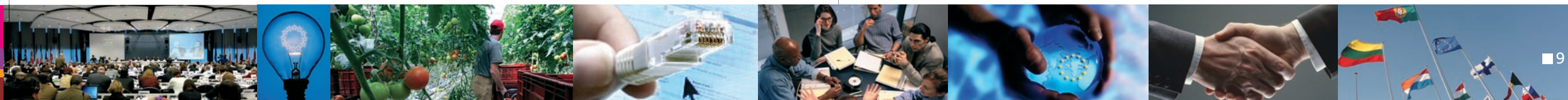
## ■ Les contrôles

En toute logique, vous devrez vous soumettre à d'éventuels contrôles, destinés à vérifier le bon usage des fonds publics.

Les obligations du porteur de projet sont détaillées et expliquées sur le site Internet des fonds européens :

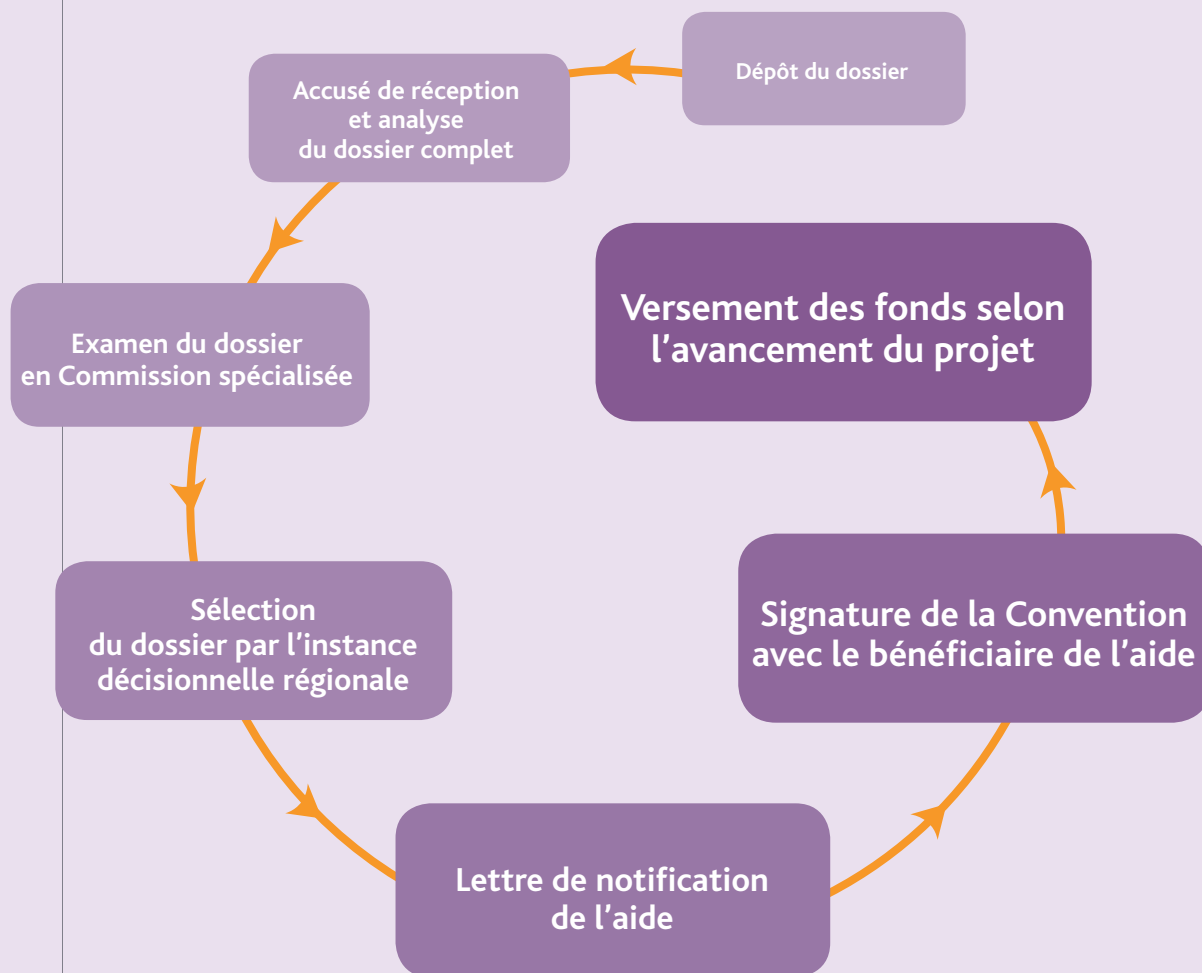
[www.europe-en-aquitaine.eu/jai-un-projet/dossiers-type](http://www.europe-en-aquitaine.eu/jai-un-projet/dossiers-type)

Elles figurent à la page 3 de la note d'information relative au dossier unique de demande de subvention, téléchargeable sur le site.



# COMMENT ÇA MARCHE ?

Le dossier-type de demande de subvention et sa note d'information, sont téléchargeables sur le site [www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu)



Un délai moyen de 4 à 6 mois est nécessaire entre le dépôt du dossier et la signature de la Convention

■ Consultez le site :

[www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu)

Vous y trouverez notamment des informations complémentaires, utiles pour l'élaboration de votre projet et le montage de votre dossier, ou concernant les subventions européennes disponibles au titre d'autres fonds, comme le FSE (Fonds Social Européen), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ou le FEP (Fonds Européen pour la Pêche).

Des projets exemplaires font d'ores et déjà l'objet d'un zoom ou d'un reportage sur le site. Pourquoi pas le vôtre ?





**JE M'INVESTIS**  
DANS L'INNOVATION ET LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE

**L'EUROPE INVESTIT**  
DANS MON PROJET

[www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu)

Ce document vous est remis par :

